

15 centimes Semeuse lignée surchargé POSTES PARIS - gros chiffres de Monaco

Olivier SAINTOT

CONFÉRENCE DU 24 NOVEMBRE 2022 DURANT MONACOPHIL



La circulaire n° 1606 du 17 septembre 1920 annonce la mise en place à partir du 1er octobre 1920 d'un essai concernant l'affranchissement des imprimés au moyen de timbres-poste oblitérés d'avance.

L'impression de la surcharge « POSTES PARIS » est réalisée en typographie à plat, en noir, imprimée à l'aide de trois planches typographiques de surcharges successives. Cette surcharge mesure 17 mm de haut et 13 mm de large. Les éléments qui constituent la surcharge sont des éléments mobiles et indépendants. Les chiffres qui constituent l'année mesurent 2,2 mm de haut.

La première planche typographique est préparée en septembre 1920. Pour une raison inconnue, elle se détériore rapidement. Une seconde planche de surcharge est fabriquée en décembre 1920.

Lors de sa composition le typographe va commettre une erreur et utiliser des chiffres ayant servi pour les surcharges de timbres-poste de Monaco. Il s'agit des timbres-poste surchargés destinés à commémorer deux événements majeurs de la principauté : le mariage de la princesse Charlotte (20 mars 1920) et le baptême de la princesse Antoinette (28 décembre 1920). La hauteur des chiffres utilisés pour l'année de ces surcharges est 2,5 mm.

Cette erreur va donner naissance à une variété que les philatélistes dénomment « Gros chiffres de Monaco ». Elle se caractérise par les trois premiers chiffres qui mesurent 2,5 mm de haut et le 4e qui mesure 2,2 mm. Sur le 15 centimes semeuse lignée, nous retrouvons cette variété pour les chiffres 1920 et 1921.

Au cours du mois de juin 1921, un troisième galvano de surcharge est réalisé, sans que l'on en connaisse la cause. Sur ce troisième galvano de surcharge, la variété « gros chiffres de Monaco » a disparu.

La circulaire n° 1750 du 20 août 1921 annonce l'extension aux autres départements français de l'affranchissement des catalogues et imprimés à l'aide de timbres-poste oblitérés d'avance. Les timbres-poste sont surchargés : « POSTE FRANCE ».



Ces timbres-poste surchargés ont fait l'objet de nombreuses contrefaçons et il est prudent de les faire expertiser.

© Olivier Saintot & Académie de philatélie 2022 ©